

Enquête de l'Igas à l'Ordre des médecins de Paris Le Dr Rougemont contre-attaque

Président de l'Ordre parisien, Didier Rougemont réagit à l'annonce d'une enquête de l'Igas dans ses locaux. Il rappelle que les indemnités incriminées, dont bénéficient plusieurs membres du bureau, ont été décidées par son prédécesseur et que l'Ordre national jouit des mêmes avantages.

À LA SUITE de la révélation selon laquelle l'Igas (Inspection générale des affaires sociales) enquêtait au siège du conseil départemental de l'Ordre des médecins de Paris, son président, le Dr Didier Rougemont, a souhaité s'expliquer devant la presse en présence du secrétaire général, le Dr Hervé Boissin, de la vice-présidente, le Dr Irène Kahn-Bensaude, et du secrétaire général adjoint, le Dr Eric de Sainte-Lorette. L'information est en effet de taille: le ministre de la Santé a récemment reconnu (« le Quotidien » du 25 avril) que le fonctionnement de l'instance ordinale de la capitale fait l'objet, à la demande de son prédécesseur, Xavier Bertrand, d'une enquête de l'Igas depuis la semaine dernière. Commandée fin mars, cette mission doit durer jusqu'à la fin du mois de juin.

Une enquête motivée par la révélation (« le Quotidien » du 19 février) de certaines irrégularités techniques dans les derniers scrutins ordinaux parisiens, mais surtout par des indiscrétions relatives au montant des indemnités de perte de ressources versées à plusieurs membres du bureau de l'Ordre de Paris, ainsi qu'à l'indemnité de départ versée au Dr Gérard Zeiger, président de l'Ordre parisien jusqu'en 2006, lors de sa non-réélection. Le tout sur fond de querelles intestines, tant à l'Ordre départemental qu'à

l'Ordre national. Les deux instances ont en effet abordé – ou vont prochainement aborder – des échéances électorales qui contribuent à empoisonner l'atmosphère.

Indemnités liées aux pertes de ressources. Pour Didier Rougemont, qui parle de « faits dérisoires », l'Ordre de Paris « menait une activité normale jusqu'au début 2006, et j'ai travaillé avec le Dr Zeiger sans aucune animosité jusqu'à cette date ». Le Dr Rougemont était en effet trésorier de l'Ordre parisien sous la dernière présidence de Gérard Zeiger. Le président de l'Ordre parisien confirme les chiffres des indemnités généralement avancés : le président perçoit 85 000 euros par an, le secrétaire général 84 000, et 45 000 euros sont attribués au trésorier et aux secrétaires généraux adjoints. Des montants bruts. Mais c'est pour préciser aussitôt que ces montants ont été décidés du temps de la présidence de Gérard Zeiger, et que le conseil national de l'Ordre était parfaitement tenu informé de l'existence et du montant de ces indemnités. « Nous aurions aimé être défendus par le Conseil national dans cette affaire », jette sur un ton amer le Dr Bois-

Le Dr Rougemont justifie le montant de son indemnité de perte de ressources : « Je n'ai pas modifié le montant qui avait été décidé par le Dr Zeiger. Pour ma part, j'exerce comme neurologue depuis 25 ans à Paris, j'ai une clientèle importante, et je travaille au moins à mi-temps pour l'Ordre de Paris. Ce que me verse le Conseil représente exactement ce que je perds en chiffre d'affaires. Si on devait revenir en arrière, je serais obligé de démissionner. »

Reste la question de l'indemnité de départ du Dr Zeiger. Le Dr Rougemont rappelle qu'elle avait été instituée pour que le président sortant, qui perd du jour au lendemain son indemnité de perte d'activité, ne soit pas démuni financièrement : l'indemnité de départ lui donne de l'oxygène en attendant d'avoir pu reconstituer une clientèle dispersée par le manque d'activité. Mais le Dr Zeiger, pour sa part, a bénéficié de cette indemnité alors qu'il venait de partir à la retraite. « Ça m'a posé des problèmes, indique à ce sujet le Dr Rougemont. J'ai tout d'abord refusé de lui verser cette indemnité, et je la lui ai finalement versée après avoir recu une note écrite du Conseil national qui me disait qu'on ne pouvait s'y opposer. »

Quant à savoir d'où viennent les fuites sur les indemnités versées, les Drs Rougemont et Boissin commencent par affirmer qu'ils ne peuvent rien dire. Emporté par un élan naturel, le Dr Rougemont précise ensuite que les documents n'ont pas pu être transmis par les salariés non élus du conseil départemental. Alors qui ? Le Dr Rougemont laisse finalement filer que quelqu'un n'a peut-être pas réussi « à faire le deuil de sa non-réélection »...

Puis, le Dr Rougemont rappelle que, « à l'Ordre national, un salaire est versé depuis longtemps au secrétaire général et au secrétaire général adjoint. Depuis quatre ans, des indemnités sont également versées au président, au vice-président, aux présidents de commission et aux présidents de section. Le Conseil national aurait pu dire qu'il se passe la même chose chez eux que chez nous ». Ambiance...

> HENRI DE SAINT ROMAN